



Changements aux spécifications et normes du Système d'information sur les services à domicile (SISD) et du Système d'information sur les services à domicile — évaluation à l'accueil (SISD-EA) pour 2020-2021

À compter du 1^{er} avril 2020, les changements aux spécifications et normes qui suivent seront apportés *seulement* au Système d'information sur les services à domicile (SISD) pour 2020-2021 :

- **Évaluation RAI-HC**

Ajout d'un nouvel élément de données : X72 Résidence ou hébergement au moment de l'évaluation — section X : Lieu de l'évaluation

Cet élément de données permet de consigner le lieu de résidence de la personne lorsqu'une évaluation est effectuée, c'est-à-dire une maison privée ou une résidence avec services. En établissant une distinction entre ces 2 milieux de vie, ce nouvel élément aidera à déterminer le niveau de détresse des aidants naturels pour les personnes vivant dans une maison privée.

À compter du 1^{er} avril 2020, l'élément X72 Résidence ou hébergement au moment de l'évaluation devra être recueilli à l'aide de l'instrument d'évaluation des résidents — services à domicile (RAI-HC) ©.

L'ICIS produira un addenda au Manuel de l'utilisateur de l'instrument d'évaluation des résidents — services à domicile (RAI-HC) © et mettra à jour le Manuel des spécifications pour la soumission de données au SISD.

L'ajout de cet élément de données au SISD apportera un complément d'information contextuelle aux données sur les services à domicile, étant donné que dans plusieurs provinces, les évaluations RAI-HC sont effectuées en résidence avec services ou en logement supervisé. La dernière version de l'instrument d'évaluation pour services à domicile d'interRAI (SD interRAI) contient déjà cet élément; toutefois, l'ICIS reconnaît que la transition du RAI-HC au système d'évaluation SD interRAI dans toutes les autorités compétentes ne se fera pas avant quelques années. L'ajout de cet élément s'inscrit en outre dans la stratégie de production





de rapports comparatifs pancanadiens de l'ICIS, notamment sur les indicateurs des priorités partagées en santé (PPS), puisqu'il aidera à contextualiser les indicateurs tels que Détresse des aidants naturels. [Informez-vous sur les indicateurs des PPS.](#)

- **Liste de médicaments SDSLD 2020-2021**

Suppression/ajout de produits chimiques, modification de noms commerciaux et réorganisation de catégories par souci d'uniformité

Aucun changement ne sera apporté au Système d'information sur les services à domicile — évaluation à l'accueil (SISD-EA) pour 2020-2021.

Exigences relatives aux soumissions d'essai par les établissements pour 2020-2021

Bien que les soumissions d'essai soient facultatives, elles sont recommandées aux établissements qui

- n'ont jamais fait de soumissions d'essai;
- ont récemment changé de fournisseurs de logiciel; ou
- ont connu un roulement de personnel ou ont modifié leurs méthodes d'évaluation de sorte qu'une mise à l'essai des processus pourrait être utile.

L'environnement de mise à l'essai des établissements conforme aux spécifications actuelles du SISD-EA et aux spécifications du SISD pour 2020-2021 sera disponible à compter du 5 juin 2020. Si vous souhaitez effectuer des soumissions d'essai, écrivez à servicesadomicile@icis.ca. L'ICIS ne fait pas de suivi des résultats des soumissions d'essai facultatives.

Dates importantes

- 1^{er} mars 2020 : Consultez l'avis de correction et l'addenda au Manuel de l'utilisateur de l'instrument d'évaluation des résidents — services à domicile (RAI-HC) ©, de même que la liste de médicaments SDSLD, qui seront disponibles dans la [Boutique en ligne de l'ICIS](#).
- 1^{er} avril 2020 : Entrée en vigueur des spécifications du SISD pour 2020-2021.
- 5 juin 2020 : Le SISD sera prêt à recevoir des données selon les spécifications de 2020-2021.
Le SISD-EA sera prêt à recevoir les données de 2020-2021.
L'environnement de mise à l'essai des établissements sera disponible.

Tous les fichiers soumis au SISD après le 5 juin 2020 devront respecter les spécifications de 2020-2021.



Bulletin

Pour toute question concernant les spécifications et normes du SISD et du SISD-EA, écrivez à servicesadomicile@icis.ca.

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Changements aux spécifications et normes du Système d'information sur les services à domicile (SISD) et du Système d'information sur les services à domicile — évaluation à l'accueil (SISD-EA) pour 2020-2021* [bulletin]. Ottawa, ON : ICIS; 2020.